



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Service DEOS

Laure BEAU
Chef de division
Tél : 05 67 76 56 76
Affaire suivie par :
Stéphanie HANNOTEAU
Tél : 05 67 76 56 97
Mél : deos65ecoles@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac
65016 TARBES

Tarbes, le 5 septembre 2023

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hautes-Pyrénées
à

Mesdames les directrices d'école
Messieurs les directeurs d'école
Des écoles privées

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes.

L'enquête permet d'établir une analyse approfondie des accidents des élèves survenant dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat.

La saisie des informations se fait directement par les écoles sur le site de l'Observatoire National de Sécurité dans l'application BAOBAC, de la rubrique « bases de donnée et enquêtes en bas à gauche de la page de l'application » : <http://www.education.gouv.fr/ons>

L'application est aussi directement accessible en cliquant [sur ce lien](https://ppe.orion.education.fr/services_men/itw/answers/s/7u3idkdra9/k/primaire)
https://ppe.orion.education.fr/services_men/itw/answers/s/7u3idkdra9/k/primaire

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

Sur la base des données recueillies, l'Observatoire recherche les types d'accidents les plus fréquents et propose des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette opération de recensement pour les accidents de l'année scolaire 2023/2024 (hors trajet domicile - école).

L'Inspectrice d'Académie

Anne MIQUEL-VAL